

Août 2005

Québec, le 2 septembre 2005

Monsieur Michel Bellerose
Directeur général
Collège Bart
751, côte d'Abraham
Québec (Québec) G1R 1A2

Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation du programme *Commerce international (LCA.1C)* (AEC)

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 31 août 2005, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le rapport que vous lui avez transmis le 21 juin 2005 concernant les suites apportées à l'évaluation du programme *Commerce international (LCA.1C)*.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait adressé deux recommandations au Collège soit, d'une part, d'identifier clairement les compétences qui sont essentielles à l'entrée dans les autres cours du programme et de rendre préalables les cours comportant ces exigences et, d'autre part, de prendre les moyens nécessaires pour assurer la stabilité du programme et pour l'offrir tel que promu. Bien que le programme ait été révisé à l'hiver 2004 et qu'il porte désormais le numéro LCA.7X, les recommandations de la Commission et les mesures prises par le Collège conservent toute leur pertinence au regard du nouveau programme.

Le Collège a procédé à l'analyse de sa grille de cours et il a identifié les cours de première session qui permettent d'acquérir des compétences essentielles à l'entrée dans les cours de deuxième session. Il a identifié deux cours préalables, les cours d'*Anglais* et d'*Espagnol*. Les autres cours de première session ne doivent pas nécessairement être réussis, mais le Collège exige une note finale supérieure à 50 % pour certains d'entre eux afin d'autoriser l'inscription aux cours de deuxième session et il justifie ce choix à l'aide d'arguments pertinents. Les modifications apportées à la grille de cours établissent clairement la logique de la séquence des cours du programme, corrigeant ainsi l'un des

problèmes à l'origine de la première recommandation. En tenant compte de ces éléments, la Commission estime que les suites données par le Collège à cette recommandation sont adéquates.

Le Collège a aussi pris des mesures visant à donner suite à la deuxième recommandation de la Commission. Il a précisé la grille de cours du programme et il applique rigoureusement les outils de gestion administrative et pédagogique dont il s'est doté. Par ailleurs, il a produit un document à l'usage des intervenants chargés d'informer les étudiants sur le programme, ce qui devrait favoriser l'homogénéité et la fidélité de l'information transmise. La Commission estime que ces mesures sont adéquates et qu'elles devraient assurer la stabilité du nouveau programme.

La Commission prend acte des travaux effectués par le Collège au regard des recommandations qu'elle lui avait formulées, et elle estime qu'il a pris les mesures appropriées pour corriger les problèmes identifiés. En conséquence, elle reconnaît maintenant le programme *Commerce international (LCA.7X)* dispensé au Collège Bart comme étant de qualité.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer